

retirer ses décrets, notamment celui du 13 courant et celui qui suspend toute procédure contre les prévenus à la suite de la journée du 29 mai... (1). » Le décret du 13 juillet était l'ordre donné à Kellermann de diriger ses troupes contre Lyon.

Le même représentant Rouyer écrit, le 20 juillet, à son collègue Couthon un des conventionnels les plus acharnés contre Lyon : « J'ai vu votre rapport sur Lyon ; j'ai vu que vous étiez mal instruit. Lyon n'est pas aussi coupable qu'on vous le présente. Je vous citerai plusieurs faits que vous rapportez dans votre discours et dont nous avons vu le contraire... Lyon a juré la République une et indivisible ; il va accepter la Constitution et sera son plus ferme appui. Tâchez d'empêcher qu'une pareille ville soit désolée, et que, sans s'entendre, des milliers de patriotes s'entrégorgent mutuellement ».

C'était bien là le langage de l'humanité, de la raison et de la vérité. Tout ce qui se dit et s'écrit publiquement à Lyon à cette époque, tout ce qu'on lit dans les proclamations, témoigne de la sincérité de ces affirmations. Le 1^{er} juillet la Commission populaire qui tient lieu de municipalité, prête un serment ainsi conçu : « Nous jurons de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité de la République ; l'intégrité et l'inviolabilité de la Convention nationale ; la soumission aux lois ; la sûreté des personnes et des propriétés ; et de mourir plutôt que de violer ce serment. » Le lendemain, la même Assemblée publie une profession de foi, dans laquelle elle déclare qu'elle versera jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour maintenir et faire maintenir le serment qu'elle a prêté.

(1) Aulard, *ibid.*, t. V, page 310.